

INFORMATIONS RENTREE 2018/2019

RPI LAGRÂCE-DIEU / PUYDANIEL/MAURESSAC

A conserver par les parents

Le RPI comprend 9 classes :

- Mauressac (3 classes de Maternelles) 05.61.99.02.64
- Lagrâce-Dieu (4 classes) 05.61.50.83.64
- Puydaniel (2 classes) 05.61.50.07.25

1°) HORAIRES DES 3 ECOLES

Le temps scolaire des élèves des 3 écoles sera organisé comme suit :

- 24 h d'enseignement par semaine obligatoire pour tous les élèves
- 1h30 d'APC

A) Organisation du temps scolaire. Nous travaillerons sur 4 jours.

Lagrâce-Dieu :

8h30-11h30 / 13h15-16h15 et 16h15-16h45 APC

APC le lundi, mardi et jeudi

Puydaniel :

8h45-11h45 / 13h30-16h30 et APC de 16h30 à 17h00

APC le lundi, mardi et jeudi

Mauressac :

9h00-12h00 / 13h35-16h35 et APC de 16h35 à 17h05

APC le lundi, mardi, jeudi

Contraintes : 24 h d'enseignement, pause méridienne 1h30, 36 h d'APC, enfants doivent prendre le bus, pas plus de 6h par jour d'enseignement...

→ Attention les portes ouvrent et ferment à l'heure ! Soyez rigoureux !

→ Pour les parents des enfants qui sont en élémentaire, c'est-à-dire pour les écoles de Lagrâce-Dieu et Puydaniel, ils devront attendre impérativement en-dehors de la cour des écoles c'est-à-dire devant le portail.

B) L'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

1h30 d'APC par semaine sur 24 semaines. (Attention il y a 36 semaines d'école : 12 semaines sans APC).

APC : 3 X 30 minutes

Lagrâce-Dieu de 16h15 à 16h45

Puydaniel de 16h30-17h00

Mauressac de 16h35 à 17h05

Qu'est-ce que l'APC ?

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- Une aide au travail personnel.
- Une activité prévue par le projet d'école, en lien avec le Projet Educatif Territorial (PET)

2°) ACCUEIL DES ENFANTS

• Accueil du Matin

LAGRÂCE-DIEU

→ Pour les CE1, CE2, CM1, et CM2 et l'accueil se fait **dans la cour** de 8h20 à 8h30.

PUYDANIEL

→ Pour les CP, CE1 : l'accueil se fait **dans la cour** de l'école élémentaire de Puydaniel de 8h35 à 8h45.

MAURESSAC

→ Pour les Petites Sections (PS), les Moyennes Sections (MS), les Grandes Sections (GS) l'accueil se fait **dans la classe** de 8h50 à 9h00.

• Accueil de l'après-midi

LAGRÂCE-DIEU

→ Les enfants de CE1, CE2, CM1, et CM2 seront accueillis **dans la cour de l'école de Lagrâce-Dieu** de 13h05 à 13h15.

PUYDANIEL

→ Pour les CP, CE1 l'accueil se fait **dans la cour de l'école élémentaire de Puydaniel** de 13h20 à 13h30.

MAURESSAC

→ Les enfants de PS-MS-GS, seront accueillis **dans la cour de l'école de Mauressac** de 13h25 à 13h35.

Aucun enfant ne sera accepté après les horaires d'accueil.

Il est donc demandé aux parents de déposer leur enfant à l'heure, au-delà de ces horaires, les portes des écoles seront fermées à clef, et ce dès 8h30 (LD), 8h45 (P), 9h00 (M) et dès 13h15 (LD), 13h30 (P), 13h35 (M).

Attention , les PS sont couchées à 13h00.

ENSEIGNANTS

← MAURESSAC

- **Classe 1 de PS** = Mme PITOT Hélène
- **Classe 2 des MS-GS**= Mme DAT Séverine
- **Classe 3 des MS-GS**= Mme RUIZ Béatrice

← PUYDANIEL

- **Classe 4 des CP** = Mme Martine FINOTTO
- **Classe 5 des CP-CE1** = Mme ROBINEAU Caroline

← LAGRÂCE-DIEU

- **Classe 6 des CE1-CE2**= Mme Laurence PIERROT et Mme SUBRA Manon (le lundi et un jeudi sur 3)
 - **Classe 7 des CE2-CM1**= Mme CHAUVET Nathalie
 - **Classe 8 des CM1-CM2**= Mme LISSARRAGUE Sophie
 - **Classe 9 des CM1-CM2**= M. GABAUDE Delphine (Lundi, jeudi et vendredi) et Mme CAPDEVIELLE Julie (mardi)
- Mme GABAUDE ne commencera qu'à partir du 27 septembre, en attendant elle sera remplacée par M.ELBAZ Eric.

• 3 GARDERIES : LAGRACE-DIEU, PUYDANIEL et MAURESSAC

- matin : 7h30- 8h20 à LAGRACE-DIEU
 - matin : 7h30- 8h35 à PUYDANIEL
 - matin : 7h30- 8h50 à MAURESSAC
-
- soir : de 16h15 à 18h30 à LAGRACE-DIEU
 - soir : de 16h30 à 18h30 à PUYDANIEL
 - soir : de 16h35 à 18h30 à MAURESSAC

→Mercredi :

Le centre de loisirs aura lieu à Mauressac toute la journée. (Se renseigner auprès du centre de loisirs d'Auterive pour les inscriptions) 07-82-77-57-47 Léo LAGRANGE.

• CANTINE

- Lagrâce-Dieu : responsables : Mme SCANDUZZI Huguette 06-89-71-71-78
- Puydaniel : responsable : Mme QUARATTO Josianne 06-70-40-45-88
- Mauressac : responsable : Mme PEDOUSSAUD Corinne 06-77-15-91-18

Les enfants doivent s'inscrire sur le formulaire à l'avance.

- **ABSENCE**

Les parents doivent **signaler toute absence** de leur enfant.

Tout retard sera mentionné dans le registre d'appel. Après plusieurs retards, une sanction pourra être prise. De plus un signalement sera fait auprès de l'Inspection de l'Education Nationale à partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois.

Cette sanction s'applique également si l'enfant arrive après les horaires d'accueil indiqués et si personne n'est là pour le reprendre le midi ou le soir (maternelle uniquement → De PS à GS, puisque les enfants à partir du CP doivent quitter la cour de l'école dès l'heure de sortie)

- **PAI**

Pour les enfants ayant besoin de traitement médicaux particuliers, il faut mettre en place un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) (ex : les enfants atteints d'asthme, d'allergie...) Le PAI nous autorise à administrer les médicaments nécessaires.

Pensez également à fournir les médicaments en **trois exemplaires**.
(OBLIGATOIRE ET IMPORTANT)

- école
- cantine
- garderie

(même si votre enfant ne fréquente qu'occasionnellement la cantine ou la garderie !)

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il faut **obligatoirement** faire un PAI même si vous pensez que cela ne concerne que la cantine ! (avec certificat de l'allergologue obligatoire)

Sans ce PAI, l'allergie de votre enfant ne sera pas prise en compte à la cantine! Le PAI est obligatoire également pour la cantine.

Pensez à demander le formulaire rapidement auprès de l'équipe enseignante.

- **FICHE BASE ELEVES**

Afin de vous éviter de remplir de nouveau la fiche base élèves, nous vous redonnons celle de l'an passé afin d'y apporter les modifications si nécessaire, à rendre avec tous les autres papiers. (Utilisez **une autre couleur** pour les modifications)

Veuillez rendre tous les documents en même temps.

- **NDI du RPI par mail**

Comme chaque année, nous vous communiquerons les informations concernant le RPI à travers des NDI.(Note D'Informations)

Afin d'économiser le papier, nous vous enverrons ces NDI par mail. Pour s'assurer que tout le monde ait bien reçu et lu la NDI, vous devrez signer le tableau récapitulatif pour chaque NDI.

Nous transmettrons les informations au maximum par mail, si vous ne recevez rien, n'hésitez pas à nous le signaler.

- **ASSURANCE**

Si l'assurance scolaire est facultative dans le cadre des activités pendant le temps scolaire, elle est OBLIGATOIRE pour les sorties dépassant les horaires scolaires, les voyages, les pique-niques, les classes vertes...

En conséquence l'équipe pédagogique devra refuser la participation d'un élève lorsqu'il ne sera pas ou mal assuré. L'assurance responsabilité civile des parents est insuffisante pour une sortie scolaire, l'individuel accident est obligatoire.

Les enfants doivent être assurés responsabilité civile + responsabilité individuelle accidents corporels.

Vous voudrez bien nous fournir votre attestation d'assurance.

- **REUNIONS D'INFORMATIONS**

Les parents sont invités à participer à une réunion de rentrée. Cette année, il y aura 3 réunions, pour vous permettre de visiter les locaux de chaque école.

- **MAURESSAC** : le mardi 25 septembre 2018 à 18h00
- **LAGRÂCE-DIEU** : le mardi 18 septembre 2018 à 18h00
- **PUYDANIEL** : le mardi 11 septembre 2018 à 18h00

- **DELEGUES PARENTS D'ELEVES**

Les élections des délégués des parents d'élèves auront lieu le vendredi 12 octobre 2018.

Vous pouvez **dès à présent** nous signaler votre candidature.

- **TELEPHONE**

Ecole primaire de Lagrâce-Dieu : 05-61-50-83-64

Ecole élémentaire de Puydaniel : 05-61-50-07-25

Ecole élémentaire de Mauressac : 05-61-99-02-64

- **DECHARGE DE DIRECTION**

Mme PIERROT, directrice du RPI sera déchargée le lundi toute la journée ainsi qu'un jeudi sur 3. Elle sera remplacée par Mme SUBRA Manon.

- **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Nous vous avons remis de nombreux documents administratifs :

- Fiche Base élèves à corriger si besoin (couleur différente)
- Fiche d'urgence à l'intention des parents

- Fiche classe
- Coopérative scolaire
- APC Autorisation

La date limite pour le retour de l'ensemble de ces documents est fixée au **lundi 10 septembre dernier délai.**

Merci de votre compréhension

• **VACANCES SCOLAIRES**

| | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Rentrée scolaire des enseignants | Vendredi 31 août | |
| Rentrée scolaire des élèves | Lundi 3 septembre 2018 | |
| Vacances de la Toussaint | Vendredi 19 octobre 2018 | Au lundi 5 novembre |
| Vacances de Noël | Vendredi 21 décembre 2018 | Au lundi 7 janvier |
| Vacances d'hiver | Vendredi 22 février 2019 | Au Lundi 11 mars |
| Vacances de printemps | Vendredi 19 avril 2019 au | Au Lundi 6 mai |
| Vacances d'été | Vendredi 5 juillet 2019 | |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pont de l'Ascension : Du mardi 28 mai au lundi 3 juin

N'oubliez pas de signer le tableau dans le cahier de liaison !

Merci

Cordialement,